Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BIODIVERSITÉ

L'Etat de Vaud renforce son réseau de réserves forestières grâce à la création d'îlots de sénescence

Le récent Plan d'action biodiversité du Conseil d'Etat comporte plusieurs axes prioritaires, parmi lesquels figure la promotion de la biodiversité en forêt, qui constitue aussi l'un des piliers de la politique forestière suisse et vaudoise. A côté de la création de vastes réserves forestières, le développement d'îlots de sénescence figure parmi les objectifs du Département du territoire et de l'environnement (DTE) pour développer l'infrastructure écologique en forêt. Ces microréserves totalisent désormais près de 820 hectares sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le Plan d'action biodiversité, récemment adopté par le Conseil d'Etat, traduit au niveau cantonal les objectifs de la Confédération. Il précise les actions à mener et les cibles à atteindre par les différents services de l'Etat d'ici 2030. Ce plan prévoit six axes prioritaires, parmi lesquels le renforcement des mesures en faveur de la biodiversité dans l'espace bâti, la mise en place d'une infrastructure écologique fonctionnelle et la protection des milieux naturels prioritaires. Un autre axe consiste à privilégier les dynamiques naturelles dans la gestion des milieux naturels, notamment la forêt.

Des d'enjeux majeurs

La forêt remplit de très nombreuses fonctions, toutes au cœur d'enjeux majeurs, à l'image de la lutte contre le réchauffement climatique, l'approvisionnement énergétique, le bois indigène dans les constructions, la protection contre les dangers naturels, la gestion des eaux et le bien-être de la population. Elle remplit également une importante fonction de réservoir de biodiversité. Près de 25% des espèces animales et végétales présentes en forêt dépendent par exemple des vieux arbres et du bois mort et jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Afin d'instaurer une infrastructure biologique durable dans les forêts du canton, le DTE

s’appuie notamment sur la création de réserves forestières. Quelque 3'400 hectares de forêt ont ainsi été placés en réserve depuis 2010, soit plus de 3% de la surface forestière cantonale.

Des îlots comme relais pour les espèces

Souvent éloignées les unes des autres, les réserves forestières ne permettent toutefois pas de garantir un échange des populations de végétaux et d’animaux nécessaire au maintien des espèces. C’est pour cela que l’Etat de Vaud développe également depuis 10 ans un réseau d’îlots de sénescence dans les forêts du canton. Ces microréserves forestières servent de relais entre les réserves de plus grande taille pour les espèces les moins mobiles.

Réalisés de manière volontaire par les propriétaires forestiers, dédommagés pour la perte de rendement, ces îlots couvrent une surface allant de 1 à 20 hectares. Actuellement au nombre de 264, répartis sur l’ensemble du territoire vaudois, ils totalisent plus de 820 hectares. La forêt y évolue alors sans aucune intervention humaine, le plus souvent pour une durée de 50 ans. Ce réseau d’îlots de sénescence est encore complété, à l’échelle locale, par des arbres habitats. Ces spécimens, plus de 13'000 dans le canton, sont maintenus en forêt sans être exploités, toujours sur une base volontaire. Leurs caractéristiques particulières en font des lieux de vie pour de très nombreuses espèces.

Des objectifs cantonaux et fédéraux convergents.

L’ensemble de ces réalisations contribue à atteindre les objectifs que se sont fixés l’Etat de Vaud et la Confédération, à savoir la mise en réserve de 10% de la surface forestière d’ici 2030 et la création d’îlots de vieux bois totalisant 2% à 3% de la surface forestière. «La conservation à long terme de surfaces forestières, dans lesquelles une dynamique naturelle peut s’opérer, représente un défi majeur en matière de biodiversité en forêt », souligne Jacqueline de Quattro, conseillère d’Etat en charge du territoire et de l’environnement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 octobre 2019

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d’État
DTE, Rita Bütler, responsable de la biodiversité en forêt, Direction générale de l’environnement